

MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

1270, route du Grisard

69560 SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

TEL. : 04 74 53 19 38

FAX. : 04 74 85 10 00

Email : stcyrsturlerhone@gmail.com

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET DE PASSEPORT

Afin de simplifier les démarches administratives liées à l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport (demande et remise), vous devez prendre rendez-vous avant de déposer votre ou vos dossiers. Il est impératif de respecter l'heure fixée. En cas d'empêchement, vous devez annuler le rendez-vous.

La présence du demandeur (majeur ou mineur) est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise de titre. Le demandeur doit se présenter avec les documents (originaux) indiqués dans les pièces à fournir (voir documents ci-joint).

Lors du dépôt du dossier, la présentation de l'intégralité des pièces est obligatoire. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Tout mineur, quel que soit son âge, doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) et pouvant justifier de sa propre d'identité.

Durée de validité :

Passeport : 10 ans pour un adulte et 5 ans pour un mineur.

Carte nationale d'identité : 15 ans pour un adulte et 10 ans pour un mineur.

Où instruire sa demande ?

Vous pouvez effectuer votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Toutefois, le dépôt de votre dossier et le retrait de votre titre d'identité devront être effectués dans la même mairie ou site instructeur.

- Mairie de Vienne : 04 74 78 30 00
- Maison de quartier de Vienne 7 bis, rue des frères GRELLET : 04 74 31 19 40
- Mairie de Givors : 04 72 49 18 18
- Mairie de Pélussin : 04 74 87 62 02

Pour connaître la liste des mairies établissant des passeports biométriques et suivre la production et l'acheminement de votre passeport en mairie :
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé service « Pré-demande CNI » ou « Pré-demande passeport » est mis en place sur <https://ants.gouv.fr/>.

Pour une première demande :

- Créez votre compte ANTS (**Agence Nationale des Titres de Sécurité**) avec votre adresse mail et un mot de passe.

Afin de vérifier votre adresse mail vous allez recevoir un identifiant émanant des services sécurisés de ANTS (à conserver très précieusement car ce numéro va vous servir pour toutes les demandes de titres sécurisés (carte grise, permis de conduite, ...))

Ce nouveau télé service permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur le dossier CERFA. Cette procédure permet de gagner du temps au moment de l'instruction du dossier en mairie.

Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne, et suivez les instructions...

ATTENTION EN CAS DE PERTE OU DE VOL, L'ENREGISTREMENT D'UNE PRE-DEMANDE EST POSSIBLE UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ ACHETE UN TIMBRE FISCAL DEMATERIALISE.

Pour votre passeport, pour le renouvellement pour perte ou vol de votre carte nationale d'identité achetez votre timbre fiscal en ligne sur www.timbres.impots.gouv.fr simple et rapide, l'achat du timbre en ligne simplifie également vos démarches administratives.

À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement selon votre choix votre timbre électronique par courriel ou par SMS.

Pas besoin d'imprimante : l'impression papier du timbre électronique n'est pas nécessaire puisque lors du dépôt de votre demande de passeport, de carte nationale d'identité, il vous suffit de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.

A la fin de l'enregistrement de votre formulaire, vous recevrez un numéro par SMS (numéro à conserver, il vous sera utile pour finaliser votre demande à la mairie que vous avez choisie).

ATTENTION:

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, il est impératif d'être en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité, en cours de validité.

Les passeports biométriques et les cartes d'identité sont délivrés par une plateforme régionale rattachée à la Préfecture de la Loire. Les délais de délivrance sont variables, ils fluctuent tous les jours et sont donnés à titre indicatif. (Ils n'engagent pas la responsabilité de l'administration). Il est fortement conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, et de fabrication des titres avant chaque départ pour l'étranger.

Le site du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr: conseils aux voyageurs) est à votre disposition pour toute information relative aux documents de voyage.

Si vous avez un problème n'existez pas à nous contacter.